



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le six avril,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 11 avril 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT,
Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,
Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan
DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY,
Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Anne DASSONVILLE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT
Laurent PASTOUR ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Chantal LAHARNAR ayant donné procuration à Fabienne LEPERS



DEL/2023/RH/27
Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du comité social territorial,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique qu'au regard des besoins de la collectivité, il est nécessaire de procéder à la suppression et à la création des postes suivants à compter du 1^{er} avril 2023.

Suppression :

Filière administrative

- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 5 postes d'adjoint administratif

Filière Technique

- 1 poste de Technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de Technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint Technique principale de 1^{ère} classe

Filière culturelle

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (6h/semaine)

Création :

Filière administrative

- 1 poste d'attaché

Filière Médico-sociale

- 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

Filière culturelle

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10h30/semaine)

Filière Animation

- 2 postes d'animateur

Hors filières

- 1 poste adulte-relais
- 5 postes d'Apprentis

Ces suppressions et créations entrent dans le cadre des nominations suite à concours, avancement de grade ou promotion interne, ainsi que la prévision des recrutements en cours.

Dès lors que le processus de recrutement est finalisé, un ajustement du tableau des effectifs est ainsi effectué.

Considérant la nécessité de créer et de supprimer les postes repris ci-dessus,

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les modifications du tableau des effectifs en annexe.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

DGS

